

6 juillet 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU pouvoir à Jacky DALLEY – **Chavagnes-en-Pailiers** : Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN pouvoir à Caroline BARRETEAU, Fabienne BARBARIT pouvoir à Freddy RIFFAUD, Emmanuel LOUINEAU pouvoir à Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN pouvoir à Nathalie BODET, Nicolas PINEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance :

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 30
Quorum : 16

N° 185-23 – Travaux de mise en place des équipements d'autosurveillance des systèmes d'assainissement sur le périmètre de la Communauté de communes

Considérant que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement et de la mise en conformité de certains systèmes d'assainissement, il est nécessaire de mettre en place des équipements d'autosurveillance. Cela permettra de mieux connaître, aussi bien la quantité d'effluents arrivant en station, que la quantité d'effluents surversés en cours d'acheminement (Déversoirs d'orage, trop plein) vers la station de traitement.

Considérant que les équipements d'autosurveillance englobent aussi bien des systèmes de comptage des débits que des systèmes de récupération de données donnant ainsi accès à un suivi constant de tous les systèmes de traitement concernés. De cette façon, une défaillance peut être facilement repérée et rapidement traitée afin de ne pas provoquer de déversements importants de polluants au sein du milieu naturel.

Considérant que pour cette opération, le maître d'œuvre CÉMÉAU, a étudié les différents points à équiper et que 7 points de métrologie ont été sélectionnés pour un montant estimé à 50 000 € HT.

Considérant qu'une consultation sera lancée en juillet 2023, pour retenir une entreprise qui installera par la suite les différents équipements.

Considérant que ce type de travaux est potentiellement éligible à certaines subventions, notamment l'Agence l'eau et le Conseil départemental.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le lancement de la consultation ;**
- **D'autoriser, Monsieur le Président, à signer toutes pièces relatives à cette opération et solliciter les subventions mobilisables.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 12 juillet 2023

Le Président,
Jacky DALLEY